

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°1 Vendredi 25 mars 2016
RELEVÉ DE DECISIONS
AMPHITHEATRE DE L'INSIC à SAINT-DIE-DES-VOSGES

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1)

Membres en exercice (titulaires et suppléants) : 44

Membres présents : 21

Membres votants : 16

Etaient présents

Membres titulaires

Mesdames : Edith COLLIN, Claude KIENER, Pauline CHOSEROT

Messieurs : Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Guy DESRUES, Guy DROCCHI, Philippe GEORGEL, Didier GILLE, Denis HENRY, Anicet JACQUEMIN, Bernard MAETZ, Pascal MOHR

Membres suppléants

Mesdames : Evelyne LECLERCQ

Messieurs : Serge ALEM, Michel BERTRAND, Roland BEDEL (représentant Patrice FEVE), Jean Pierre KRUCH, Manuel LAMBKE, Jean Louis MENTREL, Marc MICHEL (représentant Claude BARLIER), Manuel ZENEVRE (représentant Thierry MAIRE)

Excusés

Mesdames : Isabelle DI FLORIO, Sabine GILLES

Messieurs : Claude BARLIER, Patrice FEVE, Pierre IMBERT, Pascal KNEUSS, Jean Louis LACROIX, Emmanuel LAURENT, Thierry MAIRE, William MATHIS, François NOURRY, Bernard ROPP, Stessy SPEISSMANN

COLLEGE PRIVE (quorum 2)

Membres en exercices (titulaires et suppléants) : 24

Membres présents : 10

Membres votants : 8

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames : Edith COLLIN, Pauline CHOSEROT

Messieurs : Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Guy DESRUES, Didier GILLE

Membres suppléants

Messieurs : Jean Pierre KRUCH, Manuel LAMBKE, Marc MICHEL (représentant Claude BARLIER), Manuel ZENEVRE (représentant Thierry MAIRE)

Membres associés

Etaient présents

Monsieur : David VALENCE (conseiller régional)



Excusés

Mesdames : Virginie BLUCHET et Isabelle MORVILLER (DDT des Vosges), Martine GIMMILLARO et Caroline PRIVAT-MATTIONI (conseillère départementale), Sophie CHRETIEN et Lucia BROUWERS (conseil régional)

Monsieur : Le Sous-préfet de Saint-Dié-des-Vosges

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 20 h10.

Monsieur Marc MICHEL, directeur d'INORIS, accueille les membres du comité de programmation au sein de son établissement et présente succinctement les activités.

Monsieur Guy DROCCHI, président du PETR du Pays de la Déodatia ouvre la séance. Il procède à l'appel des membres présents, et précise que seul un membre par structure a le droit de vote.

La parole est donnée à Monsieur David VALENCE qui, en tant que Conseiller Régional et ancien président du Pays, rappelle toute l'importance de ce programme et l'augmentation de l'enveloppe pour cette programmation pouvant être un levier important dans le développement de nos territoires.

La parole est donnée à Pascal MOHR, Vice-président du Pays de la Déodatia en charge du dossier LEADER.

1. Rappel du contexte LEADER

C'est le troisième programme d'aides européennes attribué au GAL de la Déodatia pour une enveloppe de 1 204 075 euros. L'objectif est de soutenir les « petits » projets de développement rural.

La gestion du programme diffère quelque peu de l'ancienne programmation. La Direction Départementale des Territoires remplace la sous-préfecture en tant que service instructeur. La Région remplace la DRAAF en tant qu'autorité de gestion.

2. Le comité de programmation

C'est l'instance décisionnelle pour la sélection des projets et pour l'octroi de la subvention prévisionnelle.

Il est composé :

- D'un collège public composé de 10 membres (et autant de suppléants) désignés par le conseil syndical du Pays de la Déodatia en date du 08 juin 2015 ;
- Et d'un collège privé composé de 12 membres (et autant de suppléants) dont le choix fait par les élus du Pays s'est effectué en tenant compte de la représentativité géographique du territoire et de l'implication des différents acteurs dans la co-construction du projet de territoire.

La nomination à ce comité est nominative et non par structure. Le fonctionnement se fait par double quorum (membres totaux et membres privés).

Monsieur Guy DROCCHI reprend la parole.

Ce comité de programmation doit avoir un président. Monsieur Guy DROCCHI ne souhaite pas, comme il lui revient de droit, assurer cette présidence. Il propose la candidature de monsieur Pascal MOHR Vice-président à ce poste, ayant assuré avec brio le suivi de ce dossier jusqu'alors.

Le président du Pays de la Déodatia demande si l'un des membres souhaite un vote à bulletin secret.

Aucune réponse positive.

Le président du Pays de la Déodatia propose au vote la candidature de monsieur Pascal MOHR. Elu à l'unanimité.



Monsieur Pascal MOHR reprend le fil de la réunion en remerciant vivement l'assemblée pour la confiance apportée.

3. Phase de conventionnement

Le Président du GAL rappelle que le Pays de la Déodatie a été sélectionné début octobre 2015 par l'autorité de gestion.

Cette phase de conventionnement consiste à redéfinir et repreciser la stratégie du territoire et à réécrire avec précision les fiches actions en tenant compte des programmes européens et régionaux.

La stratégie proposée est la suivante :

TERRITOIRE DYNAMIQUE, D'ACCEUIL ET D'EQUILIBRE : promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources d'un territoire de montagne et de piémont.

Cette stratégie s'appuiera sur 3 domaines :

- Accompagner et soutenir l'offre touristique
- Soutenir les filières économiques locales
- Construire des réseaux d'acteurs

Guillaume CORNIL, animateur LEADER, présente les fiches-actions proposées :

- Fiche n°1 : Valoriser le tourisme de mémoire
- Fiche n°2 : Structurer et valoriser le territoire en dynamisant la complémentarité touristique des espaces.
- Fiche n°3 : Faire de l'écotourisme et de la biodiversité une fusion essentielle
- Fiche n°4 : Accompagner le développement d'activités nouvelles dans la filière bois-forêt
- Fiche n°5 : Préserver et soutenir les activités agricoles
- Fiche n°6 : Accompagner l'artisanat et le commerce rural
- Fiche n°7 : Favoriser une nouvelle économie verte ou technologique entrepreneuriale et innovante
- Fiche n°8 : Coopération interterritoriale et transnationale
- Fiche n°9 : Animation et fonctionnement du GAL

Concernant la fiche n°7, Monsieur MICHEL fait part de son intérêt pour les opérations liées à la structuration autour des FABLAB ou similaires notamment en faveur des artisans ou entreprises.

Monsieur DESRUES souligne l'intérêt de cette stratégie et de la rédaction de ces fiches en insistant sur la complémentarité. Ayant réfléchi un projet avec l'INSIC en recherche technologique, il prend pour exemple son expérience au niveau de l'association du patrimoine « la Hallière ».

Monsieur JACQUEMIN trouve que la jeunesse n'est pas assez présente dans les fiches-actions. Le président du GAL précise que, d'une part, la jeunesse est transversale au programme et que, d'autre part, le programme ne peut malheureusement pas cibler toutes les problématiques aussi importantes soient-elles. Cette stratégie doit conserver un fil conducteur. Cependant, les attentes concernant la jeunesse devront être intégrées dans le projet de territoire.

Pascal MOHR, président du GAL, en l'absence d'autres questions, propose au comité de programmation de valider les fiches-actions en l'état et prévient qu'une consultation écrite des dits documents aura lieu dès lors que l'autorité de gestion les aura validées.



Vote des fiches-actions et de ses opérations à l'unanimité.

Le plan de financement prévisionnel est présenté.

Le président du GAL précise que, sur ce programme, le co-financement LEADER est de 90% de l'assiette éligible.

Il mentionne l'éventuelle difficulté de trouver des co-financeurs et en appelle à la Région pour abonder un fond spécifique LAEDER dans le cas ou des porteurs de projets privés ne trouvent pas de co-financement.

Fiche action	Montant FEADER proposé	Montant de co-financement public	Total du co-financement
Tourisme mémoire	108 000 €	12 000 €	120 000 €
Valorisation touristique	108 000 €	12 000 €	120 000 €
Eco-biodiversité	108 000 €	12 000 €	120 000 €
Filière bois-forêt	120 000 €	13 333 €	133 333 €
Filière agricole	120 000 €	13 333 €	133 333 €
Filière artisanat, commerce	120 000 €	13 333 €	133 333 €
Filière technologie, biomasse	120 000 €	13 333 €	133 333 €
Coopération	120 000 €	13 333 €	133 333 €
Animation, gestion	280 075 €	31 119 €	311 194 €
Total	1 204 075 €	133 784 €	1 337 859 €

Monsieur JACQUEMIN demande des précisions concernant la somme liée à l'animation. Monsieur MOHR explique que cela concerne les 2 postes, animation et gestion, pour les cinq années du programme (charges comprises).

Plus de questions n'émanant de l'assemblée, Pascal MOHR demande au comité de programmation de valider ce plan de financement.

Vote à l'unanimité du plan de financement du programme LEADER 2014-2020.

4. Conclusion

Monsieur Pascal MOHR, après avoir donné la parole à monsieur David VALENCE puis à monsieur Guy DROCCHI pour les mots de conclusion, lève la séance à 22 h 05.

Le Président du GAL de la DEODATIE
Pascal MOHR

